Nations Unies A/75/PV.84

Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

84e séance plénière
Mardi 22 juin 2021, à 10 heures
New York

Président : M. Bozkır . . . . . (Turquie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 127 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), les États Membres se sont engagés à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, je me suis donc attaché à veiller à ce que les conditions nécessaires au bon déroulement des négociations intergouvernementales soient réunies malgré les restrictions dues à la pandémie.

Dans cette perspective, j'ai annoncé la nomination des Coprésidentes le 30 octobre 2020, bien plus tôt que lors des sessions précédentes, afin de donner aux États Membres la possibilité de commencer rapidement leurs consultations. J'ai également encouragé les délégations à étudier la possibilité d'entamer les négociations intergouvernementales au début de 2021 et à augmenter le nombre de séances qui se tiendront au cours de cette session.

Mon objectif était de donner aux négociations intergouvernementales suffisamment de temps pour faire avancer le dialogue et compenser la réduction du nombre de séances à la soixante-quatorzième session en raison de la pandémie de maladie à coronavirus. Les Coprésidentes, les Ambassadrices Al-Thani et Wronecka, ont dirigé avec compétence le processus au cours de cette session et présenté un document où sont énoncés les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes, que j'ai distribué aux États Membres le 12 mai.

Mon bureau et moi-même sommes restés en contact avec toutes les délégations et tous les groupes tout au long de l'année. Au terme d'un nouveau cycle de consultations intenses avec tous les grands groupes, un projet de décision a été distribué le 11 juin, en vue de la poursuite des négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Étant donné qu'il s'agit d'une prorogation technique, le projet de décision et le calendrier sont conformes aux décisions sur la reconduction des négociations prises lors des sessions précédentes. Deux groupes de pays ont ensuite déposé des propositions d'amendements, qui ont également été distribuées aux États Membres.

J'ai convoqué l'Assemblée générale le 16 juin pour examiner ce point de l'ordre du jour. Plus de 35 délégations ont pris la parole au nom de différents groupes et pays. Ce fut l'un des débats les plus animés de la soixante-quinzième session, au cours duquel les États Membres ont exprimé des vues très diverses. Après

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

avoir écouté attentivement toutes les délégations, il m'a semblé qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour examiner certaines questions et permettre aux États Membres de mener d'autres consultations. J'ai donc suspendu l'examen de ce point de l'ordre du jour jusqu'à aujourd'hui.

L'Assemblée générale est le seul organe compétent pour se prononcer sur cette question. Les années précédentes, les décisions sur la reconduction des négociations ont toujours été adoptées par consensus. J'espère que les États Membres parviendront à un consensus sur les questions soulevées à l'Assemblée générale le 16 juin de sorte que le projet de décision de cette année puisse également être adopté sans être mis aux voix, comme ce fut le cas les années précédentes.

Avant de poursuivre, je vois que la Représentante permanente du Qatar, qui est également la Coprésidente du processus de négociations intergouvernementales, demande la parole.

M^me^ Al-Thani (Qatar) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire que ce fut un grand honneur et un privilège pour moi d'assurer, aux côtés de l'Ambassadrice Joanna Wronecka, ancienne Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, la présidence des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours de cette soixante-quinzième session.

Je voudrais appeler l'attention des États Membres sur la lettre datée du 12 mai, dans laquelle l'Ambassadrice Wronecka et moi-même, en notre qualité de Coprésidentes du processus de négociations intergouvernementales à la présente session, avons recommandé la reconduction des négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, conformément au document où sont énoncés les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes. Sur la base de notre recommandation, le 11 juin, le Président a présenté oralement aux États Membres un projet de décision visant à reconduire les travaux des négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les discussions menées jusqu'à présent sur le projet de décision présenté oralement, afin que nous parvenions à un consensus en vue de reporter ce processus à la prochaine session de l'Assemblée générale, je voudrais soumettre la proposition suivante à l'examen de l'Assemblée : ajouter le passage suivant à la fin du premier paragraphe du projet de décision présenté oralement :

> « ainsi que l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité ».

Le paragraphe 1 du projet de décision présenté oralement se lirait alors comme suit :

> « Décide de réaffirmer son rôle central s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions connexes ayant trait au Conseil ainsi que l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité ».

J'espère que cette proposition d'amendement au projet de décision présenté oralement convient aux membres de l'Assemblée générale.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de votre leadership et pour avoir confié à l'Ambassadrice Wronecka et à moi-même cette tâche importante. Je tiens également à remercier les États Membres de leur coopération riche et active, qui nous a permis de mettre au point le document des Coprésidentes portant sur les éléments communs, résultat de ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante permanente du Qatar de sa déclaration et de ses réflexions sur le projet de décision présenté oralement, ainsi que de sa proposition d'amendement à ce projet.

Je voudrais entendre l'auteur de l'amendement oral, le Représentant permanent du Brésil, qui s'exprimera au nom du Groupe des Quatre. Je voudrais entendre son point de vue sur la déclaration de la Représentante permanente du Qatar, que nous venons d'entendre.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Quatre, à savoir l'Allemagne, l'Inde, le Japon et mon pays, le Brésil, pour dire quelques mots pour expliquer quelle est notre position après avoir entendu la déclaration de l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani.

Nous voudrions tout d'abord exprimer notre sincère gratitude à l'Ambassadrice Al-Thani pour les efforts efficaces qu'elle a déployés pour faciliter les consultations avec les États Membres en vue de trouver un texte acceptable pour le projet de décision présenté oralement dont nous sommes saisis aujourd'hui. Lors de ces consultations, elle a fait preuve des mêmes compétences que celles qui lui ont permis de diriger avec succès les négociations sur la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) et les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité qui ont eu lieu cette année. Je remercie l'Ambassadrice Al-Thani de tous ses efforts.

Le Groupe des Quatre est disposé à accepter la proposition faite par l'Ambassadrice Al-Thani, tendant à intégrer dans le projet de décision présenté oralement la référence à l'engagement des chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Cela nous conforterait dans l'idée qu'il existe un large consensus entre les États Membres sur au moins un point, à savoir que nous devons tenir compte de cet appel important lancé récemment par nos dirigeants dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, nous sommes tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour dire que la séance plénière de mercredi dernier (A/75/PV.80) a été, comme vous l'avez dit dans votre lettre datée du 17 juin 2021, « l'un des débats les plus animés de la soixante-quinzième session, au cours duquel les États Membres ont exprimé des positions très diverses ».

La semaine dernière, les États Membres ont eu l'occasion de présenter leurs vues sur la manière dont les négociations intergouvernementales doivent progresser. Cette séance et notre débat d'aujourd'hui nous rappellent que la véritable essence de l'Organisation des Nations Unies est la possibilité d'exprimer librement des opinions divergentes afin de trouver des solutions par le dialogue et le renforcement de la confiance.

Nous nous félicitons également du fait que les États Membres aient eu la possibilité d'examiner l'amendement que nous avons proposé dans notre lettre datée du 14 juin 2021 dans un cadre ouvert et transparent. Il s'agit en soi d'une réussite, car cela nous a permis, ainsi qu'a d'autres États Membres, de présenter officiellement nos vues, ce qui n'aurait pas été possible si ces discussions avaient eu lieu dans le cadre des négociations intergouvernementales.

En effet, le débat nous a permis de mieux appréhender les positions des États Membres, bien plus que lors des discussions répétitives tenues dans le cadre des négociations intergouvernementales. Il a également démontré la nécessité de tenir davantage compte dans nos travaux de la Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, que le Groupe des Quatre appuie pleinement.

Qu'il me soit permis de souligner qu'à nos yeux, la reconduction des négociations intergouvernementales n'a jamais été et ne doit jamais être considérée comme une prorogation technique, car une telle interprétation compromettrait notre capacité d'améliorer et de simplifier le processus à la lumière du travail accompli à la session précédente. Les prorogations techniques sont également un signe très négatif pour les personnes que nous représentons, car elles impliquent qu'aucun nouveau travail de fond n'a été effectué à la session précédente, ce qui n'est pas le cas pour le point de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui. Cela ne rendrait pas non plus justice aux efforts considérables déployés par les deux Coprésidentes.

La réforme du Conseil de sécurité est une question essentielle pour tous les États Membres, et toute question qui y est liée doit être examinée attentivement et en profondeur. Il y aura des points de vue divergents, mais ils font partie intégrante des discussions qui ont lieu quotidiennement à l'Assemblée générale. La réforme du Conseil de sécurité ne fait pas exception.

En présentant notre amendement, nous n'avons jamais eu l'intention de gagner ou de perdre, mais de nous asseoir à la table et de négocier. Le dialogue et la volonté de coopérer sont toujours le moyen le plus adéquat de trouver des solutions acceptables. Nous espérons que tous les États Membres seront d'accord pour adopter le projet de décision présenté oralement, tel que modifié oralement par l'Ambassadrice Al-Thani, avec une référence à l'engagement à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Si tel est le cas, nous espérons également qu'à la soixante-seizième session, nous honorerons cette déclaration de nos chefs d'État et de gouvernement et ferons enfin des négociations intergouvernementales un processus efficace et axé sur les résultats.

Nous assurons tous les États Membres de notre volonté de continuer à travailler avec eux pour que le Conseil de sécurité soit reformé sans tarder.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour que je puisse comprendre si la proposition faite par la Représentante du Qatar fait l'objet d'un consensus, je voudrais donner la parole à plusieurs délégations, en commençant par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui va s'exprimer au nom du Groupe L.69.

M^me^ DeShong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner de nouveau la parole au nom du groupe L.69, un groupe diversifié de pays en développement qui appuient une réforme du Conseil de sécurité en faveur de la justice, de la souveraineté et de l'équité, aussi bien en ce qui concerne le processus que les résultats.

Nous constatons avec satisfaction que les délégations ont œuvré de concert pour parvenir à un compromis. Je tiens à féliciter l'Ambassadrice Al-Thani pour son leadership et son travail remarquable en vue de faciliter une issue acceptable pour toutes les parties concernées. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration du 16 juin 2021 (voir A/75/PV.80), nous estimons que l'appel lancé par les dirigeants mondiaux à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), pour qu'un nouveau souffle soit donné aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, qui a fait partie intégrante de nos travaux, mérite de figurer dans le projet de décision présenté oralement. Pour nous, donner un nouveau souffle signifie prendre des mesures pour positionner le processus d'une manière qui nous permette de progresser concrètement vers notre objectif final.

Pour cette raison, nous appuyons l'amendement oral proposé au projet de décision présenté oralement. Bien que nous pensions que l'amendement proposé pourrait contribuer utilement à préparer le terrain pour la soixante-seizième session, nous avons écouté les diverses opinions exprimées et nous croyons savoir que ce n'est pas le cas pour d'autres. Nous nous félicitons de la souplesse dont fait preuve le Groupe des Quatre à cet égard.

Le Groupe L.69 est donc favorable à ce que le projet de décision présenté oralement tel que modifié dans la proposition présentée par l'Ambassadrice Al-Thani comporte une référence à l'engagement des chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous continuerons de plaider pour que la Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, soit adéquatement prise en compte dans le document où sont énoncés les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous espérons que cet appel sera pris en compte à la prochaine session de négociations intergouvernementales. Nous nous réjouissons à la perspective d'avoir l'occasion d'améliorer le document des Coprésidentes portant sur les éléments communs afin qu'il tienne davantage compte des positions de tous les États Membres et qu'il saisisse mieux la réalité des discussions.

Le projet de décision sur la reconduction des négociations est une étape importante pour que nous puissions avoir un processus plus responsable et davantage axé sur les résultats. Nous pensons que les discussions menées durant la présente session nous ont aidés à mieux comprendre ce qu'il faut pour passer à l'étape suivante. Il s'agit d'un processus mené par les États Membres, et il faut que les États Membres puissent mener un dialogue ouvert et déterminer la meilleure forme que doivent prendre les différents aspects du processus.

Pour terminer, le Groupe L.69 voudrait réitérer son engagement à réaliser la réforme du Conseil de sécurité et à continuer de collaborer de manière constructive avec tous les États Membres pour réaliser des progrès concrets.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes. J'ai le plaisir de commencer ma déclaration en exprimant les sincères remerciements et l'appui du Groupe des États arabes à votre égard, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'égard des Coprésidentes, l'Ambassadrice Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et l'Ambassadrice Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, pour leur direction efficace du processus de négociations intergouvernementales à la présente session.

Nous apprécions également les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour parvenir à un compromis acceptable par tous sur le projet de décision présenté oralement afin de faire avancer les négociations sur la réforme globale du Conseil de sécurité.

À cet égard, je tiens à réitérer que le Groupe des États arabes appuie l'adoption du projet de décision présenté oralement, tel qu'amendé par la proposition de l'Ambassadrice Al-Thani, afin d'assurer une transition sans heurts qui permette aux États Membres de continuer à travailler ensemble au cours de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale et de parvenir à une compréhension commune pour trouver un compromis sur une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité.

La position du Groupe des États arabes repose sur son engagement en faveur du processus de négociations intergouvernementales, seul moyen de parvenir à un accord sur l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision 62/557, qui appelle, entre autres, à trouver un compromis bénéficiant de l'acceptation politique la plus large possible parmi les États Membres.

En conclusion, le Groupe des États arabes réaffirme sa détermination à participer de manière constructive et efficace au prochain cycle de négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session, en vue de parvenir à une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité. Nous soulignons également qu'il importe que tous les États Membres coopèrent et fassent preuve de souplesse pour parvenir à un consensus. Nous vous remercions une fois de plus, Monsieur le Président, et nous remercions les Coprésidentes pour leur leadership et leurs efforts précieux dans la conduite de nos débats à la présente session.

M. Kabba (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre une nouvelle fois la parole au nom des États membres de l'Union africaine.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé une nouvelle séance plénière de l'Assemblée générale consacrée à l'adoption d'un projet de décision présenté oralement sur la réforme du Conseil de sécurité.

Je voudrais réitérer le ferme attachement de l'Afrique à faire avancer l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité afin qu'il reflète mieux les réalités géopolitiques actuelles, notamment en corrigeant l'injustice reconnue que l'Afrique continue de subir. Nous restons donc résolument attachés à une réforme globale et véritable du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous saluons la gestion et le dévouement des Coprésidentes, les Ambassadrices Joanna Wronecka et Alya Ahmed Saif Al-Thani, qui ont facilité le processus de réforme, et nous les remercions de nous avoir présenté le document où sont énoncés les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

Nous voudrions réitérer notre sincère gratitude aux Coprésidentes pour avoir mentionné, dans la section sur les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence, la large reconnaissance et le large soutien des États Membres en ce qui concerne l'aspiration légitime de l'Afrique à jouer le rôle qui lui revient sur la scène mondiale, notamment grâce à une présence accrue au Conseil de sécurité, comme le reflète le consensus d'Ezulwini, adopté par l'Union africaine. Nous remercions également les Coprésidentes d'avoir reflété fidèlement l'opinion selon laquelle la réparation de l'injustice historique à l'égard de l'Afrique est considérée comme une priorité.

À ce stade, nous voudrions également vous exprimer nos profonds remerciements et notre gratitude, Monsieur le Président, pour les vastes consultations auxquelles vous avez participé. Nous réaffirmons que le consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte sont les piliers fondamentaux de la Position africaine commune et des décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement africains, qui représentent la voix du peuple africain. Ces décisions reflètent nos aspirations communes à une pleine représentation de l'Afrique au sein de tous les organes de décision de l'ONU, et en particulier au sein du Conseil de sécurité, qui est le principal organe de prise de décision sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

Le Groupe des États d'Afrique se fait une joie de faire fond sur les progrès réalisés durant les négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session ; de collaborer de manière constructive avec tous les États Membres et les groupes de pression ; d'avoir des discussions approfondies sur le document des Coprésidentes afin de mettre à profit les convergences et de réduire les divergences ; et de veiller à ce que la totalité des échanges menés dans le cadre des

négociations intergouvernementales lors de la soixante-quinzième session et de la prochaine session soit reflétée dans le document des coprésidentes à l'avenir.

Nous constatons avec satisfaction que les Coprésidentes ont mentionné dans leur document qu'un grand nombre d'États Membres étaient favorables à l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Nous souhaitons également rappeler que l'une des questions qui bénéficient du plus large consensus possible dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales est celle de la représentation de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents, surtout que la région africaine n'est pas représentée dans cette catégorie. La question de la sous-représentation de l'Afrique dans la catégorie des membres non permanents doit également être abordée.

Par conséquent,l'Afrique continuera de souligner la nécessité de l'augmentation du nombre actuel des membres dans les catégories de membres permanents et non permanents du Conseil afin de rendre le Conseil plus représentatif d'une manière générale, plus efficace et plus transparent, ce qui renforcera son efficacité et sa légitimité dans la mise en œuvre de ses décisions.

Je saisis également cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir indiqué dans le projet de décision présenté oralement que les positions et les propositions des États Membres, telles que figurant dans le document-cadre et l'annexe à celui-ci distribués par le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, ainsi que dans le document des coprésidentes sur les points de convergence et de divergence, seront prises en compte à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

Le Groupe des États d'Afrique reste engagé en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité sur la base des cinq grandes questions énoncées dans la décision 62/557, et nous continuerons de participer au processus de négociations intergouvernementales afin de trouver un consensus conforme à la décision 62/557 et favorable à la Position africaine commune, telle qu'énoncée dans le consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Nous espérons qu'on s'appuiera, de bonne foi et dans la transparence, sur le document visant à reconduire les négociations à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale dans le cadre d'un processus dirigé par les Membres.

À ce stade, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les États Membres et groupes de pression qui ont continué d'appuyer sans équivoque la Position africaine commune, telle que consacrée par le consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Nous nous réjouissons de travailler avec tous les acteurs concernés pour faire fond collectivement et de façon concertée sur les progrès accomplis en faveur de la Position commune africaine et nous espérons que les États Membres et les groupes de pression se joindront à nous pour contribuer à corriger l'injustice historique faite au continent africain et à ses peuples. Nous engageons tout un chacun à se joindre à nous pour concrétiser notre juste cause afin que l'Afrique soit représentée équitablement au Conseil de sécurité, conformément au consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte.

Pour conclure, nous félicitons vivement tous les États Membres pour leurs efforts en faveur de notre engagement collectif à un processus inclusif et transparent qui a permis d'adopter par consensus un projet de décision sur la reconduction des négociations. Le Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et le Groupe des États d'Afrique se sont joints à ce consensus par souci de préserver l'unité et la confiance mutuelle entre les Membres et de faire avancer la question de la réforme du Conseil de sécurité, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et aux principes énoncés dans la décision 62/557.

Nous sommes impatients de faire avancer ce processus dans la bonne direction. Nous sommes ici aujourd'hui pour écouter et veiller à ce que nous fassions des progrès concrets en adoptant le projet de décision sur la reconduction des négociations.

M. Stefanile (Italie) (*parle en anglais*) : Nous avons suivi attentivement les déclarations qui ont été faites aujourd'hui. Tout d'abord, au nom du Groupe du consensus, nous voudrions saluer l'initiative de l'Ambassadrice Al-Thani, Représentante permanente du Qatar. Nous saluons le dévouement remarquable dont elle a fait preuve en ce qui concerne le processus de négociations intergouvernementales et ses efforts pour rétablir une approche consensuelle.

Comme je l'ai rappelé lors de mon intervention mercredi (voir A/75/PV.80), le Groupe du consensus a toujours été un acteur responsable et constructif, ouvert au dialogue et à l'inclusion. Nous avons toujours

privilégié une méthodologie fondée sur le consensus et y avons contribué activement, car nous sommes fermement convaincus que c'est le moyen le mieux adapté et le plus efficace d'avancer sur une question aussi complexe et importante que la réforme du Conseil de sécurité.

Fidèles à cette approche consensuelle, nous éviterons à cette occasion d'exprimer une quelconque divergence d'opinion. Afin de surmonter complètement la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous nous contenterons de dire que nous sommes prêts, dans l'intérêt général du processus, à appuyer la proposition de la Représentante permanente du Qatar. Nous sommes disposés à vous apporter notre appui, Monsieur le Président, si vous souhaitez qu'une telle proposition soit incluse dans la nouvelle version de votre propre projet de décision présenté oralement à l'Assemblée générale.

Nous attendons avec intérêt de reprendre les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre des négociations intergouvernementales lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Que les membres soient assurés que le Groupe du consensus restera un acteur positif, constructif et pleinement engagé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je constate qu'il y a un consensus entre les groupes en ce qui concerne la proposition faite par la représentante du Qatar. Je voudrais également dire que je suis heureux de constater que, dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales cette année, les États Membres ont largement reconnu et appuyé l'appel légitime des pays africains à réparer l'injustice historique faite à ce continent.

À cet égard, je me réfère à la position africaine commune présentée par la représentante de l'Érythrée au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/75/PV.80), qui reflète les décisions des chefs d'État et de gouvernement africains sur la réforme du Conseil de sécurité.

Avant de nous prononcer sur le projet de décision présenté oralement et sur la proposition d'amendement présentée oralement y afférente, nous allons d'abord entendre les orateurs restants au titre des explications de vote avant le vote. À cet égard, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante permanente du Qatar, l'Ambassadrice Alya Al-Thani, pour ses efforts dévoués en tant que Coprésidente du processus de négociations intergouvernementales. Nous approuvons pleinement la voie à suivre qu'elle vient de décrire. Il est important que le projet de décision présenté oralement pour la prorogation des négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session soit adopté par consensus.

Sur une question aussi importante pour l'ensemble des États Membres, il est indispensable d'avoir un consensus au sein de l'Assemblée générale. Pour y parvenir, nous devons tous adopter une approche constructive, tournée vers l'avenir et axée sur la recherche d'un consensus. À cette fin, nous nous félicitons vivement des efforts énergiques qui ont été déployés depuis notre précédente réunion (voir A/75/PV.80). Cela nous a montré une fois de plus que nous pouvons effectivement trouver des points de convergence sur des questions qui nous unissent. Seule une approche basée sur la recherche du consensus nous permettra de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité. Nous ne devons pas l'oublier.

En acceptant la proposition de l'Ambassadrice Al-Thani aujourd'hui, nous acceptons de modifier le projet de décision de prorogation présenté oralement en ajoutant une référence à la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution A/75/1), adoptée par consensus par nos chefs d'État et de gouvernement. C'est ce qui souligne une fois de plus l'importance des solutions consensuelles.

Enfin, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, du leadership dont vous avez fait preuve tout au long du processus. Votre sagesse et votre ouverture au dialogue ont permis d'aboutir au résultat positif d'aujourd'hui. Nous continuerons à collaborer activement avec les États Membres lors de la prochaine session de l'Assemblée générale afin de forger un consensus sur les questions qui nous unissent. Nous sommes convaincus qu'un processus de réforme dirigé par les membres dans le cadre des négociations intergouvernementales présente des avantages. Nous invitons tous les États Membres à soutenir le projet de décision présenté oralement, tel que modifié par la proposition de la Coprésidente.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais d'abord adresser à la Coprésidente des négociations intergouvernementales, la Représentante permanente du Qatar, l'Ambassadrice Al-Thani, et à vous-même, Monsieur le Président, nos sincères remerciements pour vos efforts et votre engagement pour préserver le consensus autour

de la décision de reconduire les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, conformément à la pratique antérieure.

Pour le Maroc, la réforme du Conseil de sécurité s'inscrit dans le cadre des réformes globales de l'Organisation des Nations Unies visant à revitaliser notre organisation, à renforcer son rôle et à accroître la confiance dans le multilatéralisme afin de relever avec succès les défis du XXIe siècle. C'est pourquoi nous sommes fermement attachés aux négociations intergouvernementales, en tant que plateforme légitime et appropriée pour discuter de la réforme, corriger l'injustice faite à l'Afrique et évoluer vers un organe plus représentatif qui tienne compte des réalités du monde d'aujourd'hui et réponde aux attentes de nos peuples pour la paix, la sécurité, le règlement pacifique des différends et le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons donc de l'esprit de compromis et de la flexibilité qui ont régné ce jour et dont ont fait montre l'ensemble des groupes et des délégations présents afin de préserver ce processus et de poursuivre les négociations sur ce sujet au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée peut compter sur l'engagement et la contribution positive et effective du Maroc dans le cadre de la position commune du continent africain et de la position du Groupe des États arabes.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à ajouter la voix de ma délégation en appui à la proposition présentée par la Représentante permanente du Qatar et Coprésidente des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Alya Al-Thani. Je souhaite également adresser nos sincères remerciements à l'Ambassadrice Al-Thani pour les efforts extrêmement constructifs et fructueux qu'elle a déployés pour faciliter les consultations entre les États Membres afin de trouver un texte acceptable pour le projet de décision présenté oralement et dont nous sommes saisis aujourd'hui.

En acceptant d'inclure dans le projet de décision de prorogation la promesse de nos dirigeants de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, nous réaffirmons une fois de plus que les négociations intergouvernementales ne sont pas simplement une série de débats académiques. Notre mandat est de faire aboutir la réforme du Conseil de sécurité, et pas seulement d'en discuter à l'infini. Nous sommes heureux que la proposition du Qatar intègre cet aspect important dans le projet de décision sur la prorogation présenté oralement.

Comme nous l'avons souligné ces derniers mois, nous considérons le projet de décision présenté oralement sur la prorogation des négociations intergouvernementales non pas comme une formalité technique, mais comme un moyen important de mettre à profit les progrès réalisés au cours des sessions précédentes et de donner une orientation pour la voie à suivre. Au cours des derniers jours, nous avons entamé de vastes consultations avec les États Membres et les groupes afin de parvenir à un texte approprié aujourd'hui.

Dans tous nos échanges, nous avons constaté un immense désir de faire avancer le prochain cycle de négociations intergouvernementales d'une manière ciblée et constructive. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts déployés par les Coprésidentes pour présenter leur document sur les points de convergence et de divergence concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes, qui prévoit une structure améliorée et l'introduction de certaines attributions. Cela nous donne une base utile pour commencer notre discussion lors de la prochaine session.

Nous confirmons une fois de plus que nous sommes favorables à ce que la position africaine commune, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, soit pleinement détaillée dans la section sur les points de convergence du document, de manière à refléter fidèlement les opinions des membres. Nous continuerons de plaider en faveur de sa représentation exacte lors de la prochaine session.

J'ai déjà dit à plusieurs reprises que les négociations intergouvernementales ne peuvent plus être utilisées comme un écran de fumée. Aujourd'hui, avec l'adoption du projet de décision sur la prorogation présenté oralement, tel qu'amendé, nous allons aborder la prochaine session avec l'espoir que nous serons enfin en mesure de nous entendre en vue de réaliser des progrès décisifs vers la réforme tant attendue du Conseil de sécurité.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe des pays nordiques, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, le Danemark. D'emblée, je voudrais dire que nous

ne sommes peut-être pas de grands pays, que nous ne sommes peut-être même pas un grand groupe aux yeux de beaucoup, mais que nous aimerions néanmoins que nos opinions et nos considérations soient entendues.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre sincère gratitude aux Ambassadrices Wronecka, de Pologne, et Al-Thani, du Qatar, pour avoir coprésidé la session de négociations intergouvernementales de cette année sur la réforme du Conseil de sécurité, et à remercier l'Ambassadrice Al-Thani pour les efforts qu'elle a déployés ces deux derniers jours afin de mener des consultations entre les États Membres et les groupes pour tenter de trouver une voie vers le consensus.

Le processus de négociations intergouvernementales de cette année a eu lieu à la suite de la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), qui met fortement l'accent sur la nécessité de lancer et de consolider les réformes du système des Nations Unies. Cette déclaration ne doit pas rester lettre morte.

N'oublions pas que la récente réforme du système des Nations Unies pour le développement a rendu l'Organisation plus efficace et plus résiliente dans sa lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et nous a démontré à tous qu'il était possible de réformer le système des Nations Unies et d'accroître son efficacité et sa résilience. Il importe de maintenir la dynamique de la réforme de l'Organisation, qui doit aussi englober le Conseil de sécurité.

Dans la Déclaration, nos chefs d'État et de gouvernement ont lancé un appel clair et uni pour donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. De nombreux groupes et délégations ont fait écho à ce message lors des négociations intergouvernementales. Telle était notre mission à la présente session de l'Assemblée générale, et elle doit continuer de l'être à la prochaine session. La Déclaration n'arrive pas à expiration à la fin de la soixante-quinzième session. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit en mesure d'agir pour « Nous, peuples », comme l'indique la Charte des Nations Unies, dès à présent et bien au-delà du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU.

Selon nous, il est essentiel que les progrès et les résultats de la présente session soient poursuivis à la prochaine session des négociations intergouvernementales, afin de réduire encore les divergences restantes et de continuer de faire fond sur les synergies et la Déclaration.

Nous devons honorer les instructions données par nos chefs d'État et de gouvernement pour insuffler un nouvel élan à nos négociations. Nous devons aller de l'avant, et non faire marche arrière. Nous devons aller de l'avant, non pas pour recommencer depuis le début, mais pour œuvrer à la réalisation de l'objectif fixé : un Conseil de sécurité réformé, mieux à même d'assumer ses responsabilités et plus représentatif du monde qu'il sert.

Les pays nordiques soutiennent pleinement l'amendement proposé par l'Ambassadrice Al-Thani au projet de décision présenté oralement. Nous sommes prêts à contribuer à un dialogue constructif pour réaliser des progrès concrets, tandis que nous allons de l'avant et que nous poursuivrons les négociations à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en nous appuyant sur nos travaux de la présente session.

M. Mimouni (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens avant toute chose à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière dans le but d'adopter le projet de décision présenté oralement sur la reconduction des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de la Sierra Leone et du Koweït, respectivement au nom du Comité des Dix et du Groupe des États arabes (voir A/75/PV.80).

Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de votre engagement sans faille en faveur du processus de réforme du Conseil de sécurité à la présente session. Je remercie également les Coprésidentes des négociations intergouvernementales, les Ambassadrices Alya Ahmed Saif Al-Thani du Qatar et Joanna Wronecka de la Pologne, de leur rôle moteur et de leurs efforts louables dans la conduite de cet important processus.

En dépit des défis liés au processus de négociations intergouvernementales, nous sommes convaincus que nous devons continuer d'œuvrer de concert pour proposer une réforme complète susceptible de recueillir l'adhésion politique la plus large possible. Nous nous félicitons que le projet de décision présenté oralement cette année sur la reconduction des négociations comprenne, en sus du document des Coprésidentes où sont énoncés les éléments communs portant sur les

points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes, le document-cadre de 2015 et son annexe, que nous continuons à soutenir pleinement et qui restent particulièrement pertinents pour l'Afrique, car ils rendent compte avec précision de la position africaine commune sur les cinq groupes de questions.

Nous restons également attachés à la décision 62/557 et réaffirmons la pertinence des négociations intergouvernementales, seul cadre légitime pour faire avancer notre action collective sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. L'Algérie est attachée à une réforme complète et véritable du Conseil de sécurité et reste pleinement acquise à la Position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité, telle que définie dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Il est temps de garantir la pleine représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons du soutien continu et accru à la position africaine commune et constatons avec satisfaction que cet appui est reflété dans le document des Coprésidentes. Ma délégation souhaite également se faire l'écho des préoccupations exprimées par le Groupe des États d'Afrique quant à l'absence de toute référence à la Déclaration de Syrte dans le document final des Coprésidentes.

Le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement africains et constituent les piliers de la position africaine commune. Ils doivent donc être mentionnés ensemble dans tout document final, car ils reflètent tous deux l'aspiration légitime de l'Afrique à réparer l'injustice historique faite au continent.

Nous soutenons pleinement le sage appel au consensus lancé par le Président de l'Assemblée générale. Comme il l'a dit à juste titre, ce processus a toujours été guidé par un esprit de consensus. C'est pourquoi il s'avère essentiel pour nous de préserver la nature consensuelle du processus de négociations intergouvernementales, qui doit continuer à sous-tendre nos travaux. Nous sommes convaincus que si nous avions mis aux voix le projet de décision présenté oralement, nous aurions non seulement couru le risque de creuser encore nos différends et nos divergences, mais aussi mis en péril cet important processus.

J'exprime donc le soutien de ma délégation au projet de décision tel qu'il a été présenté oralement, ainsi qu'à l'amendement proposé par la Représentante permanente du Qatar visant à inclure une référence à l'engagement de nos chefs d'État et de gouvernement à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, comme indiqué dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1). Nous sommes heureux que l'amendement et le compromis proposés aient été acceptés par tous les États Membres et groupes concernés, et nous nous félicitons que l'Assemblée générale s'oriente désormais vers un résultat acceptable et consensuel.

En conclusion, je tiens à remercier de nouveau le Président de l'Assemblée de ses efforts louables et de l'approche inclusive qu'il a adoptée pour garantir une conclusion consensuelle du processus de négociations intergouvernementales à la présente session.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Je voudrais également remercier la Représentante permanente du Qatar d'avoir promu une proposition qui pourrait nous permettre de trouver un consensus à l'Assemblée générale sur la reconduction à la prochaine session des négociations intergouvernementales menées à la soixante-quinzième session. Cette contribution de l'Ambassadrice Al-Thani témoigne une fois de plus de sa direction remarquable, aux côtés de l'Ambassadrice Wronecka de la Pologne, du processus de négociations intergouvernementales de cette année.

Je voudrais en outre ajouter que nous sommes heureux que les projets d'amendements oraux proposés par certaines délégations ne soient pas mis aux voix, car cela aurait des conséquences désastreuses.

Je voudrais de nouveau exprimer au Président la profonde reconnaissance de la délégation pakistanaise pour sa direction ferme, efficace, transparente et avisée des travaux de l'Assemblée générale cette année, notamment le processus de négociations intergouvernementales. Il a placé la barre très haut et est un brillant exemple à suivre pour les futurs présidents de l'Assemblée générale. Comme je l'ai dit mercredi dernier (voir A/75/PV.80), nous regrettons certaines des interventions qui ont été faites ce jour-là, et nous espérons que l'adoption par consensus attendue du projet de décision présenté oralement rétablira la dignité et le caractère

sacré des travaux de l'Assemblée générale et du Bureau du Président, qui ont été attaqués injustement dans ces déclarations.

Tout au long du processus de négociations intergouvernementales de cette année, les procédures ont été entachées à plusieurs reprises par les demandes agressives de certaines délégations, qui ont fait pression de manière inflexible et répétée pour que soient acceptés leurs objectifs injustes et iniques. Toutefois, comme cela a été démontré à l'Assemblée générale aujourd'hui et la semaine dernière, les membres de l'Assemblée ne tolèrent pas de telles exigences. Nos échanges de ces derniers jours ont également réaffirmé que la seule façon de progresser vers un accord sur la réforme du Conseil de sécurité était de parvenir à un consensus.

La réforme du Conseil touche aux intérêts vitaux de sécurité de chaque État Membre. Elle ne peut être réduite à néant par des tactiques d'intimidation et des manœuvres procédurières. C'est précisément en raison de ces implications majeures pour les intérêts nationaux, la sécurité des États Membres et l'ensemble du système des Nations Unies que l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 53/30, qui dispose que toute résolution ou décision sur la question de la réforme du Conseil de sécurité ne peut être adoptée sans le vote affirmatif des deux tiers au moins des membres de l'Assemblée générale. Les manœuvres procédurières ne sauraient entraver l'application de cette résolution fondamentale de l'Assemblée générale sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

En mettant en place le processus de négociations intergouvernementales, l'Assemblée générale a en outre établi que ses décisions seraient prises sur la base de « l'accord le plus large possible entre les États Membres », en d'autres termes, par consensus. Le Groupe du consensus, qui, comme son nom l'indique, prône le consensus, se réjouit que la règle du consensus l'ait emporté aujourd'hui encore. J'ai bon espoir que la leçon apprise aujourd'hui sur la nécessité de travailler par voie de consensus ne sera pas oubliée demain, lorsque nous reprendrons nos travaux dans le cadre des négociations intergouvernementales de la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous espérons en avoir fini avec les tactiques et manœuvres de pression.

Le Groupe du consensus attend avec intérêt d'adopter par consensus la proposition présentée par la Représentante permanente du Qatar, et nous espérons faire avancer les travaux des négociations intergouvernementales l'année prochaine sur cette base.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous regrettons que vous soyez contraint, Monsieur le Président, d'organiser une nouvelle séance sur une question qui aurait dû être réglée la semaine dernière. C'est un miracle que les efforts de la Représentante permanente du Qatar, M^me^ Al-Thani, nous aient aidés à déjouer les plans de certains groupes de l'Assemblée générale visant à apporter des amendements radicaux au projet de décision, qui pourraient empêcher le consensus. Le caractère consensuel de sa proposition est la pierre angulaire du processus de négociations intergouvernementales et le gage de tout progrès.

Comme nous l'avons dit à la dernière séance consacrée à cette question (voir A/75/PV.80), la discussion devenait conflictuelle, ce qui pouvait mettre en péril l'ensemble du processus de négociations intergouvernementales. Nous avons dit la dernière fois que cela était irresponsable, et je le répète aujourd'hui. L'adoption du projet de décision présenté oralement était sur le point d'échouer en raison des ambitions de certains pays, qui n'étaient pas soutenues par tous les États Membres. Cela était très clairement perceptible à la dernière séance. J'espère que chacun en tirera les enseignements qui s'imposent. C'est la seule façon de préserver le consensus dans ce processus, qui est si important pour nous tous.

La préservation des progrès réalisés cette année, mais aussi les années précédentes, était en jeu. Assurons-nous que les désaccords relatifs à la réforme cessent d'entraîner la perte d'éléments plus importants, tels que le format de nos négociations.

Nous voudrions vous exprimer, Monsieur le Président, notre sincère gratitude pour votre direction et votre gestion avisée et efficace, qui est irréprochable, de ce processus. Cela concerne les négociations intergouvernementales, la séance de la semaine dernière et celle d'aujourd'hui. Nous savons qu'il s'est efforcé en toute bonne foi d'adopter une décision fondée sur le consensus. Nous espérons qu'une telle décision sera prise aujourd'hui.

Nous remercions une fois encore la Représentante permanente du Qatar, M^me^ Al-Thani, grâce à qui, en fin de compte, comme nous l'espérons, une solution mutuellement acceptable à cette situation a été trouvée. Nous espérons qu'une décision consensuelle orale sera adoptée aujourd'hui sur la reconduction des négociations intergouvernementales à l'année prochaine.

M. Reyes Hernández (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne se félicite de l'organisation de la présente séance.

Comme d'autres délégations, le Venezuela attache une importance considérable au processus de négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité, car nous sommes convaincus que le Conseil est l'instance appropriée pour trouver un équilibre et garantir un consensus sur sa réforme.

Notre délégation estime qu'un dialogue inclusif et transparent, fondé sur le consensus de toutes les parties, peut faciliter une solution globale bénéficiant du soutien des États Membres. C'est en effet l'esprit qui a animé le dernier cycle de négociations et qui, nous l'espérons, présidera aux négociations futures. C'est aussi cet esprit qui a judicieusement guidé la présidence lorsqu'elle a accordé plus de temps pour les consultations entre les parties avant d'adopter des mesures sur le projet de décision présenté oralement.

Le Venezuela salue les efforts déployés par les cofacilitatrices pour guider le processus de négociations et a pris bonne note du document où sont énoncés les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les questions connexes. Comme nous l'avons déclaré en mai dernier, nous estimons que ce document est une référence qui, en tant que résumé personnel établi par les cofacilitatrices, ne doit pas servir de base aux négociations futures.

Depuis le début de ce débat, le Venezuela soutient le projet de décision présenté oralement et distribué par la présidence dans sa version originale, car, selon nous, il reflète de manière objective les débats et les résultats des négociations intergouvernementales. Toutefois, le Venezuela comprend également la nécessité d'exploiter tout le potentiel du multilatéralisme. C'est pourquoi nous saluons et approuvons l'initiative du Qatar visant à parvenir à un consensus, car c'est la meilleure façon de mettre en œuvre la réforme du Conseil de sécurité.

M. Kinna (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni vous est reconnaissant pour tous les efforts que vous avez déployés cette année, Monsieur le Président, pour encourager les progrès sur cette question importante. Nous vous remercions tout particulièrement des efforts que vous avez déployés pour encourager les États Membres à adopter aujourd'hui une décision mutuellement acceptable sur ce qui est clairement, d'après nos discussions de la semaine dernière, un sujet très sensible. Qu'il me soit également permis d'exprimer la gratitude du Royaume-Uni à l'Ambassadrice Al-Thani, du Qatar, et à l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, pour la manière dont elles ont dirigé le processus de négociations intergouvernementales cette année, notamment la rédaction de la version révisée des éléments communs, transmise par lettre le 29 avril.

Nous remercions également l'Ambassadrice Al-Thani de son intervention d'aujourd'hui, au cours de laquelle elle a fait une proposition qui, d'après les déclarations que nous avons entendues jusqu'à présent, semble être judicieuse et constructive et bénéficier d'un large appui.

Le Royaume-Uni n'a cessé de réaffirmer, tout au long du processus de négociations intergouvernementales de cette année, qu'il reste un fervent partisan d'une réforme globale du Conseil de sécurité. Nous restons également attachés au processus de négociations intergouvernementales en tant que tel et nous sommes résolus à y participer pleinement. Cependant, nous avons également dit à plusieurs reprises, tout au long du processus de négociations intergouvernementales de cette année, que nous nous associons à celles et ceux qui pensent que dans les discussions actuelles donnent lieu à des progrès trop lents vers des résultats substantiels. Pour notre part, nous avons toujours exprimé notre volonté de participer à toutes les initiatives susceptibles d'accélérer ce processus, notamment à des négociations fondées sur un texte.

À cet égard, le Royaume-Uni appuie la proposition faite aujourd'hui par l'Ambassadrice Al-Thani, tendant à inclure, dans le projet de décision présenté oralement, une référence à l'engagement pris par nos chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à savoir donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. En outre, puisque je n'en ai pas eu l'occasion à notre dernière réunion, je voudrais saisir cette occasion pour dire que le Royaume-Uni aurait pu appuyer les propositions faites par le Groupe des Quatre et le Groupe L.69, tendant à fonder le processus de négociations intergouvernementales de l'année prochaine principalement sur la version révisée du document des Coprésidentes, où ont été

énoncés des éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Cela est en effet conforme à ce que nous avons proposé à la dernière séance des négociations intergouvernementales, le 4 mai.

Selon nous, ces propositions ne font pas fi du Document-cadre de 2015, qui demeure clairement un précieux document de référence. La proposition n'insiste pas non plus pour que les Membres entament directement des négociations fondées sur un texte, ce qui, nous le savons, suscite clairement des réserves de la part de certaines délégations. Néanmoins, cette formulation aurait été, selon nous, un signe que les membres s'engagent non pas à recycler les discussions que nous avons déjà eues, mais à trouver une voie concrète et fructueuse pour l'avenir.

Cela étant, bien qu'il semble que cette proposition ne bénéficie pas d'un appui consensuel à l'heure actuelle, nous nous félicitons de la souplesse dont font preuve le Groupe des Quatre et le Groupe L.69 en le reconnaissant. Néanmoins, nous espérons que nos discussions durant les séances de négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session seront à la hauteur de l'intention de cette proposition, qui, nous croyons comprendre, vise à faire des progrès concrets sur cette question de grande importance pour nous tous.

Enfin, je tiens de nouveau à exprimer la gratitude du Royaume-Uni à votre égard, Monsieur le Président, à l'égard de l'Ambassadrice Al-Thani et à l'égard de toutes les délégations qui ont consenti des efforts considérables pour faire preuve de souplesse et parvenir à un résultat consensuel aujourd'hui.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite vivement des efforts sincères déployés par les Représentantes permanentes de la Pologne et du Qatar et de leur leadership. Ma délégation appuie pleinement la proposition faite par M^me^ Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, qui vise à parvenir à un consensus.

L'adoption par consensus d'un projet de décision est une pratique établie de longue date. Toute tentative d'insérer un libellé inacceptable dans un projet de décision présenté oralement pourrait compromettre le processus de négociations intergouvernementales, voire y mettre fin. La question de la réforme du Conseil de sécurité doit être traitée de manière responsable et professionnelle, sur la base d'un accord consensuel de tous les États Membres.

Aux termes de la décision 62/557, le processus de négociations intergouvernementales est fondé sur les positions et propositions des États Membres, des groupes régionaux et d'autres groupements d'États Membres, ce qui indique clairement que le processus est dirigé par les Membres. Les Coprésidentes ne sont pas habilitées à rédiger des textes de négociation en l'absence d'un consensus parmi les États Membres. Dans ce contexte, nous comprenons que le document des Coprésidentes, où ont été énoncés des éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence concernant la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, ne contient que leurs observations personnelles. Il ne peut donc pas être utilisé comme base de nouvelles négociations. Toute tentative d'utiliser le document des Coprésidentes, où ont été énoncés des éléments communs, comme base des futures négociations intergouvernementales est inappropriée et va à l'encontre de la perception réelle et générale qu'ont la majorité des États Membres de la façon dont le processus de négociations intergouvernementales doit se poursuivre.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée souligne à nouveau qu'il faut éviter toute initiative visant à faire pression sur les États Membres en fixant des délais artificiels ou en insistant sur des négociations fondées sur un texte, qui compliquent le processus.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite vivement du rôle de chef de file joué par le Président de l'Assemblée générale et de ses contributions remarquables visant à faire avancer les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Le projet de décision présenté oralement sur la reconduction des négociations intergouvernementales, proposé par le Président de l'Assemblée générale le 11 juin, est conforme à la pratique établie et répond aux attentes des États Membres et aux exigences d'une prorogation technique des négociations intergouvernementales. Il bénéficie de l'appui de la majorité des États Membres.

Bloquer à la dernière minute l'adoption par l'Assemblée générale du projet de décision sur la reconduction des négociations proposé par le Président de

l'Assemblée générale et tenter d'insérer des éléments controversés dans le projet ne feront qu'engendrer des divisions et des antagonismes, compromettre l'unité des États Membres et entraver le processus de négociations intergouvernementales. Il est évident qu'il ne s'agit pas d'une approche constructive, et la majorité des États Membres ont déjà clairement exprimé leur opposition à cet égard.

Conformément à la pratique établie et en vue de promouvoir activement l'adoption par consensus de la décision par les États Membres, l'Ambassadrice Al-Thani, Coprésidente du processus de négociations intergouvernementales et Représentante permanente du Qatar, a répondu, ces derniers jours, à l'appel lancé par le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre datée du 7 juin en vue de reconduire les négociations intergouvernementales à la prochaine session. Nous lui avons exprimé notre gratitude pour ces efforts.

Sur la base d'un consensus entre les États Membres, l'Ambassadrice Al-Thani a proposé des amendements au projet de décision de prorogation proposé par le Président de l'Assemblée générale. La Chine accueille favorablement ces amendements, pour préserver l'unité des États Membres et faire avancer le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à leur intégration par le Président de l'Assemblée générale dans le projet de décision sur la reconduction des négociations, pour adoption par consensus à la réunion d'aujourd'hui, pour que le processus de négociations intergouvernementales continue d'avancer sur la bonne voie.

La réforme du Conseil de sécurité est un processus continu visant à dégager un consensus. La Chine a toujours soutenu que l'objectif principal de la réforme est de renforcer la représentation et la voix des pays en développement, en particulier les pays africains, au sein du Conseil de sécurité ; de corriger les injustices historiques subies par les pays africains, sur la base d'un consensus ; et de trouver une solution d'ensemble qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de toutes les parties. Il devrait s'agir d'une réforme qui profite à tous les États Membres, reflète leur unité et contribue à garantir le développement à long terme de l'ONU, plutôt qu'une réforme qui sert les intérêts de quelques pays. La Chine est prête à travailler avec d'autres pays pour continuer à avancer dans ce sens.

M. Edrees (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe aux interventions faites par l'Ambassadeur de la Sierra Leone, au nom du Comité des Dix, et l'Ambassadeur du Koweït, au nom du Groupe des États arabes (voir A/75/PV.80), qui ont exprimé de façon claire et détaillée leurs positions, que je ne répéterai pas.

Nous nous félicitons des efforts déployés par toutes les parties, en particulier par la Représentante permanente du Qatar, S. E. l'Ambassadrice Alya Al-Thani, pour parvenir au consensus d'aujourd'hui. Nous nous félicitons des conseils donnés par le Président de l'Assemblée générale et des efforts déployés par l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, en sa qualité de Coprésidente.

Ce n'est pas pour compliquer le processus qu'il a été décidé que les négociations intergouvernementales auraient un caractère consensuel. Au contraire, la sagesse collective a établi le principe de l'adhésion politique la plus large possible, car nous savions très bien que la réforme ne peut être forcée ou imposée. Nous ne pouvons pas voter pour avoir un nouveau Conseil de sécurité réformé. Cette sagesse a prévalu aujourd'hui. En effet, quelles que soient nos divergences en ce qui concerne le rythme et l'approche, nous œuvrons tous en faveur d'un Conseil de sécurité réformé, plus représentatif, plus efficace et plus efficient.

Ma délégation a répété plus d'une fois que c'est durant la période actuelle, alors que le monde se relève d'une pandémie dévastatrice, qu'il faut être constructif, faire fond sur ce que nous avons en commun et éviter les questions qui pourraient diviser les Membres et compromettre le caractère consensuel des négociations intergouvernementales.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur s'associe au consensus sur l'adoption de ce projet de décision présenté oralement, tel que proposé ce matin. Nous étions prêts à appuyer le projet tel que vous, Monsieur le Président, l'avez présenté le 11 juin dernier, mais j'insiste sur le fait qu'aujourd'hui, un élément bien plus important que la formulation a été préservé, à savoir le consensus.

Je voudrais féliciter l'Ambassadrice Alya Al-Thani, Représentante permanente du Qatar et cofacilitatrice de ce processus, et vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre gestion efficace du processus en vue de préserver le consensus qui doit caractériser les négociations intergouvernementales.

Lorsque j'ai expliqué ma position sur les amendements proposés, le 11 juin, j'ai expliqué que l'Équateur continuerait d'appuyer la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) et sa mise en œuvre. Aujourd'hui, nous protégeons également une partie fondamentale de cette déclaration, à savoir l'appel à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Si cet élément avait été mis aux voix, le résultat aurait été en contradiction avec notre objectif, qui est de faire avancer le processus de réforme pour que le Conseil de sécurité soit plus représentatif et plus efficace.

Ma délégation encourage toutes les autres délégations à s'engager à faire en sorte qu'à la prochaine session, nous poursuivions les discussions de fond de manière constructive. À cette fin, nous devrons éviter les mesures qui créent des divisions parmi les délégations et qui exacerbent leurs divergences.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir fait montre de leadership pour faire avancer le processus. Je vous félicite personnellement, Monsieur le Président, pour la sagesse dont vous avez fait preuve en donnant plus de temps aux délégations pour aplanir leurs divergences, car il s'agit d'une décision très difficile. Toutefois, il s'agit d'une décision qui ne peut qu'être fondée sur la sagesse. Je vous en remercie.

Je remercie nos sœurs, S. E. M^me^ Joanna Wronecka, de la République de Pologne, et S. E. M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, du Qatar, du dévouement qui a été le leur à la tête des importants travaux menés dans le cadre des négociations intergouvernementales. Je constate avec une vive satisfaction que le Qatar a également pris les devants pour nous encourager à nous rapprocher les uns des autres dans le cadre de ce processus.

Ma délégation s'associe à la position du Groupe des États d'Afrique telle que présentée par le représentant de la Sierra Leone au nom du Comité des Dix, et à la position du Groupe L.69, dirigé par la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines (voir A/75/PV.80).

Réunion après réunion, l'appui à la position africaine a été exprimé. Il importe donc que cet appui ne soit pas affaibli. Tout effort visant à l'affaiblir doit être considéré comme inquiétant.

À titre national, je voudrais dire que ma délégation prend note du document où sont énoncés les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, tel que révisé. À cet égard, la référence au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte est importante. Il s'agit d'une position qui est maintenue par quelque 54 États Membres depuis longtemps. Ce n'est pas quelque chose dont nous pouvons facilement faire abstraction. Nous devons également convenir, et je suis très heureux que de nombreuses délégations en aient parlé, de l'importance du consensus.

Nous aimerions tous nous associer au consensus et nous devons nous efforcer, comme vous, Monsieur le Président, nous avez menés à le faire, de parvenir à un consensus. Néanmoins, il importe également de comprendre que le consensus ne doit pas être le seul objectif. Parfois, la justice est encore plus importante. Nous devons éviter les situations dans lesquelles nous faisons fi de ce qui se passe à l'extérieur, de la façon dont l'ONU est perçue. Il s'agit d'une question très importante et nous devons redoubler d'efforts davantage pour parvenir à un consensus sur des questions de fond également, afin de pouvoir progresser. Telle est la position du Nigéria.

Nous voulons nous associer au consensus. Par ailleurs, nous engageons vivement nos collègues à bien comprendre que le consensus ne peut être une fin en soi ; il faut avancer sur les questions de fond. Sinon, un jour, les citoyens du monde auront l'impression que nous ne faisons pas ce qu'ils nous ont demandé de faire, en particulier en ce qui concerne la Position africaine commune adoptée par les chefs d'État africains et la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais conclure mon intervention en remerciant toutes les délégations de leurs efforts, ce qui montre que ce processus est un processus positif. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir créé un espace qui nous permet de continuer à aplanir nos divergences. Il est évident qu'il existe des divergences, mais nous devons continuer de les aplanir. Nous devons également croire que ce processus a une fin. Il

doit prendre fin, à un moment ou à un autre. Sinon, le monde n'aura plus confiance en nous. Je vous remercie de votre leadership, Monsieur le Président.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la grande compétence dont vous avez fait preuve aujourd'hui dans votre recherche du consensus. Je dois également féliciter l'Ambassadrice Al-Thani pour la formule magique – pour ainsi dire – qu'elle a trouvée pour donner un nouveau souffle au processus.

Il ne suffit pas de se livrer à un exercice de sémantique. Nous devons aller au-delà des discours. Nous devons aller au-delà du simple fait de donner un souffle, car donner un souffle signifierait intrinsèquement que nous donnons un souffle à quelque chose qui, peut-être, était en train de le perdre. C'est pourquoi nous devons nous souvenir qu'à l'approche de la soixante-seizième année d'existence de cette noble institution, fondée par « nous, peuples des Nations Unies », l'appel urgent du jour est de mettre à profit ce temps pour examiner les questions d'équité, d'impartialité et de justice et de nous engager à chercher les moyens de forger un consensus sur un objectif commun afin de protéger l'humanité et d'instaurer la paix dans le monde dans l'intérêt de notre famille humaine.

Nous demandons donc instamment à nos frères et sœurs qui siègent à l'Assemblée et qui représentent la communauté universelle d'œuvrer de concert, avec dévouement et détermination, en faveur du multilatéralisme, du dialogue et de la diplomatie. Cela nous permettra de créer un environnement plus favorable à la paix et à la sécurité internationales, dans lequel tous les États seront égaux et traités comme des nations favorisées. Il ne suffit pas, comme je l'ai dit, de faire semblant d'être intéressé par les questions soulevées – nous devons agir promptement pour mettre fin aux tensions et à la méfiance afin d'accomplir des progrès réels, et concrets, vers la réalisation de notre engagement à garantir la paix et la sécurité mondiales.

Après des décennies de dialogue et d'impasse, notamment au cours des derniers jours, et dans le climat d'incertitude actuel, nous espérons sincèrement que durant la prochaine session, nous parviendrons à travailler en commun avec la même souplesse, le même esprit de compromis et la même magnanimité afin de réaliser la paix et l'équité, de parvenir à la justice et de corriger les déséquilibres du passé. Dans le même temps, nous devons préserver le fondement et les structures d'une paix véritablement durable et d'une représentation qui répond à nos rêves et à nos aspirations, pour que nous, peuples des Nations Unies, puissions coopérer véritablement pour trouver des solutions aux problèmes communs auxquels l'humanité est confrontée sur cette planète, qui est notre seule demeure.

M. Tōnē (Tonga) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la manière dont vous assurez la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session. La délégation du Royaume des Tonga continue d'appuyer votre direction compétente, en particulier en cette période difficile marquée par la pandémie de maladie à coronavirus.

Je salue également le leadership et les efforts de S. E. M^me^ Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, et de S. E. M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, en leur qualité de Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions connexes ayant trait au Conseil.

Ma délégation et moi-même appuyons le projet de décision orale du Président de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, publié dans sa lettre datée du 11 juin 2021. Le Royaume des Tonga approuve la recommandation des Coprésidentes visant à reconduire les négociations intergouvernementales durant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale sur la base du document des coprésidentes intitulé « Éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence relatifs à la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité », publié en annexe à leur lettre datée du 29 avril 2021.

Le Royaume des Tonga est favorable à la recherche d'un consensus sur la base de consultations et d'un dialogue continus en vue de parvenir à une solution globale qui répondra aux intérêts de tous les États Membres de l'ONU, en particulier les petits États insulaires en développement tels que le mien et les pays en développement en général.

À cette fin et pour terminer, le Royaume des Tonga préfère que le projet de décision orale sur la réforme du Conseil de sécurité que vous avez présenté, Monsieur le Président, dans votre lettre du 11 juin 2021, à la suite de consultations avec les États Membres et les groupes d'États, soit adopté par consensus.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier l'Ambassadrice Al-Thani, du Qatar, et l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, pour la manière dont elles ont dirigé les négociations intergouvernementales cette année.

S'agissant du projet de décision orale dont nous sommes saisis aujourd'hui, je voudrais en premier lieu réitérer notre position fondée sur des principes en ce qui concerne les délibérations relatives à la réforme du Conseil de sécurité. Il ne faut ménager aucun effort pour parvenir à un consensus. Ce principe continue de nous guider, notamment durant les présentes délibérations.

L'Indonésie appuie les références qui ont déjà fait l'objet d'un consensus, et elle appuie donc la référence à la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), adoptée par nos dirigeants. Dans le même temps, nous tenons à souligner que les négociations intergouvernementales sont dirigées par les États Membres. C'est à eux que revient l'entière responsabilité de faire avancer les négociations intergouvernementales.

C'est pourquoi, tout en appuyant fermement le droit de chaque État Membre à faire des propositions durant la présente séance, nous estimons que les propositions présentées par les États Membres doivent viser à rapprocher nos points de vue de manière constructive au lieu d'approfondir nos divisions. Nous constatons que depuis toujours, un grand nombre d'idées et de propositions ont été formulées dans cette salle. Néanmoins, quelle que soit la qualité de ces propositions, celles-ci resteront abstraites s'il n'y a pas de volonté de faire des compromis ou d'aborder les divergences de manière constructive.

En l'absence de cette volonté ou d'efforts visant à parvenir à un consensus, le débat sur cette question n'aboutira à rien. À cet égard, nous félicitons l'Ambassadrice Al-Thani de sa proposition, qui vise à parvenir à un consensus, et nous félicitons également tous les groupes de leur volonté d'aborder leurs divergences de manière constructive en collaborant avec le Président de l'Assemblée générale pour parvenir à un consensus.

Nous estimons que l'Indonésie n'est pas la seule à être lasse face à cette impasse et au caractère répétitif de nos délibérations dans le cadre des négociations intergouvernementales. Ma délégation appelle tous les pays qui partagent cette opinion à s'exprimer, afin que nous puissions démontrer ensemble le souhait collectif de renforcer le dialogue entre les groupes et d'examiner les points de convergence. Il faut également renforcer la participation des États Membres qui ne sont pas affiliés à un groupe spécifique. L'Indonésie appelle tous les groupes à intensifier leur collaboration avec les pays qui ne font pas partie de leur groupe. Nous espérons que c'est cet esprit qui régnera durant le prochain cycle de négociations intergouvernementales et que les méthodes de travail seront améliorées pour que nous puissions examiner de nouveaux éléments dans le cadre de nos délibérations.

Nous espérons assister à des échanges plus interactifs de la part de tous les groupes durant le prochain cycle de négociations intergouvernementales. L'Indonésie continuera de promouvoir activement des approches constructives en vue de parvenir à une réforme véritable et concrète. Nous renforcerons nos efforts afin de rapprocher les différents points de vue, pour parvenir à un Conseil de sécurité démocratique, efficace et efficient.

M. Kpatamango (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de l'organisation de ces assises portant sur la réforme du Conseil de sécurité et les questions connexes.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites la semaine dernière par les représentants de l'Érythrée et de la Sierra Leone, au nom respectivement du Groupe des États d'Afrique et du Comité des Dix (voir A/75/PV.80).

Le projet de décision orale du Président de l'Assemblée générale est une reconduction technique des négociations intergouvernementales. Il est conforme à la pratique antérieure et reflète de manière équilibrée les discussions et les résultats des négociations intergouvernementales. L'adoption du projet de décision orale de l'Assemblée générale par consensus est une pratique établie de longue date. Toute remise en cause de cette reconduction technique pourrait compromettre, voire mettre fin au processus de négociations intergouvernementales.

Le Groupe des Quatre tente de donner au document des Coprésidentes le statut de base pour les futures négociations intergouvernementales dans son amendement au projet de décision orale de l'Assemblée générale sur les négociations intergouvernementales. Nous ne pouvons pas l'accepter car le document des Coprésidentes ne reflète pas la position commune complète de l'Union africaine, qui est inscrite dans le consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

En outre, le document-cadre diffusé par le Président de l'Assemblée générale en 2015, qui est le document préféré du Groupe des États d'Afrique, ainsi que le document des Coprésidentes, pourraient tous deux fournir un guide utile pour les futures négociations intergouvernementales.

Le contenu de l'amendement du Groupe des Quatre implique des questions très controversées et se heurte à une forte opposition dans les discussions au titre des négociations intergouvernementales. Nous ne pensons pas qu'un tel amendement soit propice au futur processus des négociations intergouvernementales. Il est temps pour nous de défendre les négociations intergouvernementales et de défendre une prorogation technique en soutenant le projet de décision du Président de l'Assemblée générale, ainsi que de défendre l'accord général et le consensus de base des États Membres sur le processus de négociations intergouvernementales.

Tout en saluant les efforts déployés par les Ambassadrices du Qatar et de la Pologne, ma délégation se réjouit du consensus qui s'est dégagé autour de cette question.

M^me^ Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour examiner le projet de décision présenté oralement sur le processus de prorogation des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par les représentants de la Sierra Leone au nom du Comité des Dix et de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69 (voir A/75/PV.80). Nous souhaitons ajouter les observations suivantes à titre national.

D'emblée, nous souhaitons également exprimer notre profonde reconnaissance pour les efforts déployés par les Ambassadrices Joanna Wronecka et Alya Ahmed Saif Al-Thani en leur qualité de Coprésidentes des négociations intergouvernementales, qui ont abouti à l'élaboration du document sur les éléments communs. Nous remercions également l'Ambassadrice Al-Thani pour le leadership dont elle a fait preuve dans ses échanges habiles avec les différentes délégations pour nous amener à ce point aujourd'hui.

L'expérience de l'Afrique du Sud en tant que membre du Conseil de sécurité a renforcé notre conviction que l'absence de représentation permanente de l'Afrique et sa sous-représentation dans la catégorie des membres non permanents nuisent à la capacité du Conseil à répondre de manière adéquate aux questions de paix et de sécurité sur le continent. Il est donc d'une importance fondamentale que nous nous attaquions à cette injustice historique.

À cette fin, il convient d'entamer de véritables négociations fondées sur des textes, car c'est le seul moyen d'honorer les engagements pris dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1).

En outre, nous estimons n'avoir d'autre choix que d'entamer des négociations fondées sur des textes pour réaliser la position africaine commune. Nous pensons que les chefs d'État africains ne nous auraient pas fourni une position commune si leur intention n'était pas de trouver un moyen de la concrétiser dans le cadre du processus prévu par l'Assemblée générale.

Bien que certains aient estimé que l'Union africaine (UA) n'a pas fourni d'orientation claire sur la participation à des négociations fondées sur des textes, il est plus important de noter qu'aucune décision prise par l'UA n'empêche de progresser sur cette base. En 2005, en adoptant le Consensus d'Ezulwini, l'Afrique a clairement exprimé sa position en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, précisant l'objectif suivant :

> « Être pleinement représentée dans tous les organes de prise de décisions des Nations Unies, particulièrement au Conseil de sécurité, qui est le principal organe de prise de décisions des Nations Unies pour les questions liées à la paix et à la sécurité internationales ».

Je tiens à souligner que cela reste notre objectif premier. L'Afrique du Sud remercie donc les États Membres pour leur appui au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, de l'avoir indiqué dans le résumé que vous avez fourni aujourd'hui.

Retarder la réforme du Conseil de sécurité ne nous aidera pas à affiner les moyens mis en œuvre au niveau mondial pour faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, ni à remédier au manque de représentation au sein du Conseil pour qu'il soit en mesure de remplir l'obligation que lui impose la Charte des Nations Unies d'agir légitimement au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Le monde et les travaux du Conseil ont évolué depuis 75 ans. Si nous ne changeons pas la composition archaïque du Conseil de sécurité, nous risquons d'intensifier les doutes persistants qui se posent quant à la légitimité et à la crédibilité du principal organe mondial chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, qui est l'objectif le plus sacré qui soit.

Nous nous félicitons de l'inclusion de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement, lors de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de donner un nouveau souffle au débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que cela nous permettra d'avancer sur la base d'un document approuvé par tous.

En tant qu'États Membres, nous avons pour objectif de garantir l'efficacité des négociations intergouvernementales en concrétisant les discussions afin de permettre une réforme rapide du Conseil. Le rétablissement de la pratique antérieure consistant à adopter un projet de résolution annuel, par opposition à l'adoption d'une prorogation annuelle du mandat de négociations intergouvernementales par le biais d'un projet de décision présenté oralement sans aucun compte rendu officiel dans les résolutions adoptées par l'Assemblée, représenterait une avancée importante et redynamiserait notre engagement collectif pris à la lumière du besoin urgent de réforme.

Nous pensons que cet objectif peut recevoir l'appui de tous. Il est donc nécessaire que nous commencions à aller de l'avant et que nous ne stagnions pas afin de ne pas trahir les intentions de nos chefs d'État et de gouvernement et les personnes qui sont touchées quotidiennement par les conflits violents et l'instabilité.

M. Othman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole aujourd'hui pour réaffirmer sa position concernant la réforme du Conseil de sécurité et son processus. Nous apprécions et appuyons également la proposition faite par la Représentante permanente du Qatar en ce qui concerne l'amendement au projet de décision présenté oralement par le Président de l'Assemblée générale.

Nous croyons que, pour rendre le Conseil de sécurité plus légitime, plus représentatif, plus démocratique et plus responsable, la réforme de cet organe doit être intégrale et porter aussi bien sur ses méthodes de travail que sur l'élargissement du nombre de ses membres. Cela implique de travailler à l'étude d'approches pragmatiques qui soient de nature à faire avancer le processus de réforme, en particulier dans les domaines où d'importantes divergences subsistent. La réforme du Conseil doit également bénéficier de l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres.

Ma délégation souhaite également souligner que la Malaisie n'appartient à aucun groupe en ce qui concerne le processus de réforme du Conseil de sécurité, malgré certaines similitudes entre leurs positions et notre position nationale. Notre approche du processus de réforme a toujours été pragmatique et objective, et nous avons toujours plaidé en faveur d'un processus de réforme inclusif et transparent, guidé par la consultation et le dialogue entre les États Membres.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée de l'attachement de la Malaisie à faire avancer ce processus avec d'autres États Membres, guidée par la volonté de nos dirigeants à donner un nouveau souffle au débat sur la réforme du Conseil de sécurité.

M^me^ Dime Labille (France) : Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier les Ambassadrices Wronecka, de la Pologne, et Al-Thani, du Qatar, pour leurs efforts et pour le document sur les convergences et les divergences. Nous saluons particulièrement l'engagement de l'Ambassadrice Al-Thani pour sa proposition, qui a permis de parvenir à une solution consensuelle.

La France soutient la proposition d'amendement au projet de décision présenté oralement, tout en soulignant le fait que la proposition du Groupe des Quatre est acceptable et conforme aux objectifs que nous souhaitons atteindre dans le cadre des discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous poursuivrons nos efforts pour participer de manière constructive à ce processus intergouvernemental important pour les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et appelons toutes les délégations à faire preuve du même esprit de flexibilité dans le cadre des négociations, que nous espérons fructueuses, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale..

Enfin, je voulais, au nom de ma délégation, saluer le Président pour son engagement, ainsi que pour ses efforts dans la quête du consensus et la manière dont il a dirigé les débats, y compris en convoquant cette nouvelle réunion ce jour pour arriver à une conclusion satisfaisante.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote avant le vote.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision présenté oralement, tel que modifié oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, premièrement, décide de réaffirmer son rôle central s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et d'autres questions connexes ayant trait au Conseil ainsi que l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité ;

deuxièmement, décide de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à sa soixante-seizième session, conformément à ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 B du 14 septembre 2009, 64/568 du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011, 66/566 du 13 septembre 2012, 67/561 du 29 août 2013, 68/557 du 8 septembre 2014, 69/560 du 14 septembre 2015, 70/559 du 27 juillet 2016, 71/553 du 19 juillet 2017, 72/557 du 29 juin 2018, 73/554 du 25 juin 2019 et 74/569 du 31 août 2020, sur la base des séances informelles tenues au cours de sa soixante-quinzième session, dont il était rendu compte dans la lettre datée du 12 mai 2021 adressée par les Coprésidentes, et en se fondant sur le document distribué le 29 avril 2021, où celles-ci ont énoncé des éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et des questions connexes, ainsi que sur les positions et les propositions des États Membres, qui figuraient dans le texte et l'annexe distribués le 31 juillet 2015, pour aider à orienter ses futurs travaux ;

troisièmement, salue les initiatives, l'engagement actif et l'action énergique du Président de l'Assemblée générale, et note avec satisfaction le rôle actif des Coprésidentes et les efforts concrets qu'elles ont déployés de concert en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité ;

quatrièmement, décide de convoquer le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité au cours de sa soixante-seizième session, si les États Membres en décident ainsi ;

et, cinquièmement, décide également d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session la question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

Il en est ainsi décidé (décision 75/569).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de vote après le vote, je rappelle que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à marquer mon accord avec mon collègue russe, qui a clairement dit que nous n'aurions pas dû tenir le présent débat. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le Président, vous vous souviendrez que la semaine dernière, j'ai critiqué le fait que le projet de décision de prorogation avait été soumis sans consultation préalable des grands groupes et sans tenir compte de la volonté des chefs d'État et de gouvernement de donner un nouveau souffle à nos débats et des propositions des Coprésidentes, qui visaient clairement à accorder la priorité au document sur les éléments communs (voir A/75/PV.80).

Par conséquent, même si le débat de la semaine dernière n'était pas indispensable, je suis d'accord avec le Président pour dire qu'il a été très animé. Dans l'ensemble, c'est une bonne chose que nous ayons tenu ce débat, car cela a permis de lever le voile sur nos discussions. Ces discussions, y compris celles d'aujourd'hui, ont été diffusées en direct, donnant ainsi au public la possibilité de suivre nos débats. Nous devons continuer de tenir des négociations intergouvernementales publiques et de les retransmettre sur la télévision en ligne des Nations Unies, ainsi que de publier les documents correspondants.

Pourquoi ? Je voudrais reprendre les propos du Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale : ce que nous faisons ici est destiné aux personnes extérieures qui veulent que l'ONU fonctionne bien et reflète les réalités du monde d'aujourd'hui. Je crois que nous pouvons tous admettre ici que la composition du Conseil de sécurité, qui a été modifiée pour la

dernière fois dans les années 1960, ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Les peuples du monde exigent à juste titre que nous agissions et que nous changions les choses.

Cela a donc été une expérience positive, et je félicite le Président de l'Assemblée d'avoir accepté de modifier le projet de décision présenté oralement. Il est également encourageant que l'appel des chefs d'État et de gouvernement à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité soit désormais mentionné dans la décision 75/569 que nous venons d'adopter.

Je suis cependant étonné d'entendre que certains de mes collègues, notamment ceux du Pakistan et de la Chine, considèrent les propositions avancées, y compris la proposition du Groupe des Quatre visant à ajouter à la décision une référence à la volonté de donner un nouveau souffle aux discussions, comme des éléments controversés ou des demandes agressives. Quelles étaient nos demandes ? Nous voulions faire figurer dans la décision la conclusion des Coprésidentes selon laquelle le document sur les éléments communs doit être considéré comme prioritaire, sur la base du document-cadre. Je ne comprends pas en quoi cela est agressif.

Enfin, et c'est important, sur une note positive, nous avons une fois de plus bénéficié des capacités de notre collègue du Qatar, l'Ambassadrice Al-Thani, qui a fait un travail remarquable pour tirer le meilleur parti d'une situation très compliquée. Je tiens à la remercier des efforts qu'elle a déployés sans relâche ces derniers jours.

Bien qu'il y ait un certain nombre de points positifs, nous regrettons de ne pas avoir progressé autant que nous l'espérions sur le fond. Quels résultats voulions-nous obtenir ? Nous voulions exaucer la demande faite par le représentant de l'Union africaine lors des négociations intergouvernementales : parvenir à un texte consolidé unique à l'issue de ce processus. Nous voulions aller dans le sens de ce que notre collègue sud-africaine a appelé de ses vœux tout à l'heure, à savoir des négociations fondées sur des textes, car c'est la seule façon de réaliser les aspirations des personnes qui scrutent nos travaux.

Nous étions d'avis que la proposition des Coprésidentes de donner la priorité au document sur les éléments communs, qui reposerait sur le document-cadre, suffirait à couvrir de manière adéquate la position de l'Union africaine. Nous avons entendu que l'Union africaine n'était pas entièrement satisfaite de cette proposition et respectons sa position. Le Groupe des Quatre souscrit pleinement à la position africaine commune, et nous demandons que, lors de la soixante-seizième session, la position africaine soit clairement mentionnée dans le document sur les éléments communs. Nous demandons également à tous les collègues ici présents de dire clairement s'ils s'engagent ou non en faveur de la position africaine, ainsi qu'aux pays qui font pression sur les représentants dans cette salle ou dans les capitales pour empêcher les délégations de demander des négociations fondées sur un texte ou un texte unique de négociation d'arrêter cela. À cet égard, je ne peux que me faire l'écho de ce que mon collègue pakistanais a dit et espérer que ces moyens de pression cesseront.

Je voudrais également revenir sur ce qui, de mon point de vue, était peut-être la déclaration la plus importante que j'ai entendue aujourd'hui, et qui a été prononcée, une fois de plus, par votre prédécesseur, Monsieur le Président, l'Ambassadeur du Nigéria. Il a déclaré que le consensus était une bonne chose mais qu'il ne constituait pas un objectif en soi. L'objectif de l'Assemblée doit être de réformer le Conseil de sécurité. Comme nous l'a rappelé mon collègue pakistanais, il existe une disposition relative à un vote. Nous devons l'accepter par un vote à la majorité des deux tiers. Nous ne devons donc pas empêcher le vote. Je pense que cela n'aurait pas été une catastrophe de voter sur les amendements. Pourquoi ne pas procéder de la sorte ? Nous n'aurons jamais 193 pays qui se mettront d'accord sur une solution ; il y en aura aussi qui seront mécontents. Tenons-en donc compte dans nos considérations.

Je souhaite bonne chance à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, et j'espère que les successeurs parviendront à donner un nouveau souffle au processus et répondront aux aspirations de ceux qui ont les yeux rivés vers nous et vers nos travaux. Ils regardent vers nous pour savoir si nous sommes véritablement capables de régler les problèmes et de parvenir à des résultats concrets.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à S. E. M^me^ Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à S. E. M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui, avec brio et patience, ont dirigé les débats et les négociations complexes sur la question de la représentation

équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Je remercie également l'Ambassadrice Al-Thani d'avoir contribué à la recherche d'un consensus au cours des derniers jours. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer notre sincère reconnaissance.

À ce stade, je voudrais également partager avec les États Membres certains de mes points de vue sur la conduite des discussions lors de la dernière étape de ces négociations. J'ai travaillé pour un président qui a dit que parfois, un an est trop court mais un jour est trop long. En tant que négociateur en chef de mon pays avec l'Union européenne, j'ai donc vraiment appris beaucoup de choses sur les négociations. Au cours des 10 mois passés ici à l'Assemblée générale, j'ai également appris combien il est parfois difficile de parvenir à un consensus, mais aussi que ce qui importe, c'est de trouver les moyens d'y parvenir.

Peut-être certaines délégations ont-elles été surprises de me voir rester si silencieux lorsqu'au moins un représentant d'un État Membre m'a dit personnellement que mon silence était une erreur. Je reprendrai les mots prononcés par mon collègue égyptien, qui a dit qu'il fait désormais très chaud dans cette salle. Mais aujourd'hui, il ne fait ni chaud ni froid dans cette salle et la température y est très bonne. Je voudrais donc expliquer pourquoi j'ai gardé le silence au représentant d'un État Membre qui, à New York, est connu pour son franc-parler et qui a tenu, pendant ou avant la réunion, des propos très sentimentaux, qui n'étaient pas conformes aux traditions diplomatiques observées à l'Assemblée générale.

Je voudrais également être honnête. Je m'appelle Volkan. Volkan signifie volcan. Comme la représentante de l'Italie, M^me^ Maria Angela Zappia, l'a un jour expliqué ici, il existe deux types de volcans. À quel type de volcan l'Etna appartient-il ? En éruption constante, il crache de la fumée et des cendres, mais il ne détruit pas. On l'appelle *La Montagna*, la montagne, et, tout en l'admirant, on prie aussi pour qu'elle reste tranquille. Le plus dangereux est le Vésuve silencieux. Le jour où il entrera en éruption, il sera extrêmement destructeur. J'ai gardé le silence et je n'ai pas répondu au représentant à ce moment-là, mais je tiens simplement à préciser que mon silence était comparable à celui du volcan vésuvien.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 127 de l'ordre du jour.

Point 76 de l'ordre du jour (*suite*)

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Projet de décision (**A/75/L.96**)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour, qui va présenter le projet de décision A/75/L.96.

M. Khng (Singapour) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ambassadrice Rena Lee, Présidente de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, j'ai l'honneur de présenter le projet de décision A/75/L.96, sur le report de la quatrième session de la conférence.

M. Masuku (Eswatini), Vice-Président, assume la présidence.

Le projet de décision a été présenté en raison de la situation en cours relative à la maladie à coronavirus (COVID-19). Avant sa présentation, la Présidente a consulté les membres du Bureau de la Conférence et les délégations pour leur demander si la quatrième session devait se dérouler comme prévu en août. En réponse, on lui a notamment fait part de préoccupations quant aux risques de limitation de la participation des délégations, découlant des restrictions toujours imposées aux déplacements.

Le projet de décision propose que l'Assemblée décide de reporter la quatrième session de la conférence à une date aussi rapprochée que possible en 2022, préférablement durant le premier semestre de l'année. Il propose également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de fournir l'appui et les services nécessaires en vue de discussions en ligne qui seront convoquées par la Présidente de la conférence intergouvernementale en 2021.

Nous espérons que l'Assemblée adoptera ce projet de décision sans le mettre aux voix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/75/L.96.

À cet égard, je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Le présent état est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes des premier et deuxième paragraphes du projet de décision A/75/L.96, l'Assemblée générale décide de reporter la quatrième session de la conférence à une date aussi rapprochée que possible en 2022, préférablement durant le premier semestre de l'année ; prie le Secrétaire général de convoquer la quatrième session de la conférence et de faire en sorte que tous les services de conférence nécessaires, notamment en matière de documentation, soient fournis, le cas échéant, pendant une durée de 10 jours, à des dates qu'il déterminera en consultation avec la Présidente de la conférence intergouvernementale ; et prie également le Secrétaire général de fournir l'appui et les services nécessaires en vue de discussions en ligne qui seront convoquées par la Présidente de la conférence intergouvernementale en 2021.

Les activités mentionnées dans le projet de décision relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 24 (Communication globale), et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2022, comme indiqué dans les documents A/75/6 (Sect. 2) et A/75/6 (Sect. 4).

Conformément à la demande figurant au deuxième paragraphe du projet de décision, la quatrième session de la conférence qui se tiendra à New York en 2022 comprendrait 20 séances, une le matin et une l'après-midi pendant 10 jours, avec interprétation dans les six langues officielles de l'ONU, ce qui s'ajouterait à la charge de travail normale du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2022. En ce qui concerne les services de documentation, ils viendraient s'ajouter à la charge de travail existante du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2022, mais les besoins n'ont pas encore été entièrement définis et ils seront basés sur le résultat des consultations qui doivent avoir lieu en 2021. Les services demandés seront fournis en partant de l'hypothèse que le calendrier de soumission et de traitement des documents, ainsi que les dates de la conférence, seront déterminés en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En outre, nous prévoyons des demandes de diffusion en direct sur le Web dans toutes les langues officielles pendant toute la durée de la conférence en 2022.

En conséquence, l'adoption du projet de décision A/75/L.96 aurait des incidences financières d'un montant comprise entre 520 000 et 600 000 dollars sur le projet de budget-programme pour 2022, au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 28 (Communication globale).

Conformément à la demande formulée au troisième paragraphe du projet de décision, des services seraient fournis pour trois ou quatre réunions virtuelles en 2021, chacune pouvant durer jusqu'à trois heures et pour lesquelles il est entendu qu'aucun service d'interprétation ne sera demandé.

Dans le cadre de la résolution 75/239, des dépenses connexes d'un montant de 595 800 dollars, après actualisation des coûts, ont été approuvées, au titre du chapitre 2 du budget-programme pour 2021, pour la quatrième session de la conférence intergouvernementale, dont la tenue a été demandée du 16 au 27 août. À la date de présentation du présent état des indicences financières, les besoins en ressources pour les discussions en ligne en 2021 sont estimés à 640 dollars par réunion, soit un montant total estimé à 2 560 dollars. Il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2021, qui sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, du reliquat qui doit être restitué, à savoir la différence entre le budget approuvé pour 2021 et les dépenses finales.

En conclusion, si l'Assemblée générale adopte le projet de décision A/75/L.96, le Secrétariat présentera à la partie principale de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale un rapport sur les prévisions révisées détaillant les ressources supplémentaires nécessaires au titre du projet de budget-programme pour 2022.

Les états des incidences financières dont je viens de donner lecture ont été mis à disposition sur l'espace Plenary Place du portail e-deleGATE et seront publiés dans le *Journal des Nations Unies*, à la rubrique eStatements de la la présente séance.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/75/L.6, intitulé « Conférence

intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.96, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Cameroun, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Nigéria, Philippines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Sri Lanka.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/75/L.96 ?

Le projet de décision A/75/L.96 est adopté (décision 75/570).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 76 a) de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour (*suite*)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Projet de résolution (A/75/L.98)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Tuvalu, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.98.

M. Laloniu (Tuvalu) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.98, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique », au nom des membres du Forum.

Le projet de résolution est une mise à jour de la résolution 73/332 et permet de faire le point sur les évolutions des deux dernières années, tout en encourageant la poursuite de la coopération entre l'ONU et le Forum des îles du Pacifique. Je voudrais souligner quelques mises à jour notables dans le projet de résolution de cette année.

Le préambule du projet de résolution souligne l'importance de l'action collective de la région du Pacifique concernant la gestion collective de l'océan Pacifique et reconnaît la vulnérabilité de notre région aux effets des changements climatiques qui représentent la plus grave menace qui pèse sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique..

Au paragraphe 1, le Secrétaire général et les dirigeants du Forum des îles du Pacifique sont encouragés à tenir leur prochaine réunion en septembre, en marge du débat général.

Au paragraphe 5, nous nous félicitons de la tenue, le 27 septembre 2019, de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de l'adoption, le 10 octobre 2019, de la déclaration politique issue de cette réunion (résolution 74/3), dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération avec les petits États insulaires en développement et de leur apporter un plus grand appui dans le contexte du développement durable.

Le paragraphe 6 rappelle la résolution 75/215 du 21 décembre 2020, sur le suivi et l'application des Orientations de Samoa et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dans laquelle l'Assemblée a noté avec une vive préoccupation que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait peser une menace sur la santé, la sécurité et le bien-être au regard du développement durable des petits États insulaires en développement envisagé dans les Orientations de Samoa et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous rappelons, au paragraphe 7, la décision 74/548 sur le report de la Conférence des Nations Unies de 2020 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui devait se tenir à Lisbonne.

Au paragraphe 9, nous reconnaissons les répercussions socioéconomiques graves, profondes et durables de la pandémie de COVID-19 pour le

développement durable des petits États insulaires en développement dont les Orientations de Samoa et le Programme 2030 avaient tracé la voie, et notons le soutien que l'ONU apporte au couloir humanitaire créé par le Forum des îles du Pacifique en tant que riposte unifiée et coordonnée à la pandémie de COVID-19.

Le paragraphe 10 exprime la nécessité de prendre de toute urgence des mesures pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, notamment ceux liés à l'élévation du niveau de la mer et aux phénomènes météorologiques extrêmes, qui continuent de présenter des risques considérables pour les petits États insulaires en développement et compromettent leurs efforts pour parvenir à un développement durable.

Enfin, les paragraphes 19 et 20 reconnaissent l'application en cours des mesures recommandées à l'issue des examens des bureaux multipays et se félicitent des progrès réalisés dans la création d'un bureau multipays dans le Pacifique Nord.

Au nom du Forum des îles du Pacifique, je tiens à remercier toutes les délégations de leur collaboration constructive tout au long des négociations, et nous exprimons notre sincère gratitude aux délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution pour leur soutien inestimable. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du projet de résolution par l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.98, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.98, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Autriche, Bolivie (État plurinational de), Costa Rica, Finlande, Gambie, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Hongrie, Italie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Maldives, Malte, Monténégro, Nigéria, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Qatar, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Slovaquie, Suède, Suisse et Thaïlande.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.98 ?

Le projet de résolution A/75/L.98 est adopté (résolution 75/288).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour présenter et exprimer notre position sur la résolution 75/288, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ». Ma délégation s'est associée au consensus et se félicite de l'adoption de la résolution. À cet égard, nous souhaitons mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, ma délégation salue les efforts et le rôle moteur des Tuvalu dans la conduite des négociations sur la résolution. L'Indonésie a participé de manière constructive aux négociations. Conformément à notre position de principe, nous appuyons les résolutions visant à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, y compris le Forum des îles du Pacifique.

Deuxièmement, l'Indonésie partage plusieurs intérêts communs avec les pays insulaires du Pacifique, couvrant de multiples questions, telles que les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, l'agriculture, la pêche et le tourisme, ainsi que la création de petites et moyennes entreprises. Nous tenons à réaffirmer notre engagement à consolider notre groupe avec les pays insulaires du Pacifique pour répondre à nos défis communs, notamment par le renforcement des capacités et la coopération technique entre les États.

Troisièmement, ma délégation souhaite néanmoins se dissocier du texte du cinquième alinéa. Nous réaffirmons nos réserves concernant le communiqué publié à l'issue de la quarante-neuvième réunion du Forum des îles du Pacifique pour les raisons que nous avons exposées à la 102e séance plénière de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session (voir A/73/PV.102).

M^me^ Kabua (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : La République des Îles Marshall aborde la résolution 75/288 de son point de vue de nation insulaire du Pacifique et en tant qu'amie proche et partenaire de toutes les nations de la sous-région insulaire du Pacifique. Nous sommes fiers de nous joindre au consensus pour adopter la résolution.

Le 5 mars, notre Parlement national, le Nitijela, a adopté une résolution approuvant la dénonciation de l'accord établissant le Forum des îles du Pacifique, ainsi que de tout accord connexe antérieur en vigueur. Notre processus constitutionnel est entièrement achevé. Cette dénonciation a été transmise au dépositaire spécifié le 9 mars et le retrait prendra son plein effet juridique un an et un jour après cette date.

La République des Îles Marshall salue les échanges politiques de haut niveau en cours entre un représentant du Forum et les membres du groupe du Sommet des Présidents micronésiens concernant cette question. Si la situation actuelle ne change pas, la République des Îles Marshall fait savoir que certains aspects des paragraphes 4, 11, 14 et 16 de la résolution 75/288 pourraient ne plus s'appliquer directement aux Îles Marshall une fois que notre retrait du Forum aura pris pleinement effet. Cependant, nous continuons de saluer la résolution et son application aux autres membres du Forum.

La République des Îles Marshall reste membre de nombreux organismes techniques au sein de la région des îles du Pacifique et reste déterminée à collaborer avec les petits États insulaires en développement du Pacifique et d'autres partenaires pour répondre aux intérêts régionaux communs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 130 p) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 20